

## Des inquiétudes sur l'avenir de Ludina

La structure aqualudique vieillit mal



Des inquiétudes sur l'avenir de Ludina

### Domaine Aqualudique Ludina, les conseillers communautaires invités à faire le point

Lundi 15 janvier, les élus du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, inquiets, car informés de l'évolution des détériorations de plus en plus importantes du Domaine Aqualudique Ludina, ont été invités à se retrouver sur site pour juger visuellement de l'état des bassins et de leurs abords.

Cet espace de fraîcheur, situé sur Mirande, rassemblant 800m<sup>2</sup> de bassins et 15 000m<sup>2</sup> d'espaces verts, est très fréquenté tous les étés par des centaines de baigneurs et les centres de loisirs.

Cependant, il montre des signes importants de désagrégation qui s'amplifient depuis la mise en service.

En effet, dès la livraison des travaux par le maître d'œuvre, et après seulement quelque temps d'utilisation, des malfaçons avaient été constatées par la collectivité, principalement au niveau des bassins avec des pertes d'eau anormales et un procès avait été engagé dès 2011. Malheureusement, chaque année, et de plus en plus depuis quelques saisons, des signes inquiétants d'aggravation soudaine de ces malfaçons constatées sur l'ouvrage sont apparus (fissures en grands nombres, décalage du sol des plages, perte d'eau de l'ordre de plusieurs dizaines de mètres cubes par jour, désagrégation des margelles et du revêtement, etc.). Des investissements pour assurer la sûreté de la baignade ont été effectués avant chaque saison, mais actuellement les dommages paraissent tels que la sécurité des utilisateurs pourrait ne plus pouvoir être garantie.

Les conseillers communautaires se sont donc rassemblés sur place le 15 janvier, en présence des équipes techniques chargées de l'entretien du site, afin de s'informer pour pouvoir juger si une ouverture serait encore possible en 2024 en toute sécurité pour la population et en particulier pour les enfants.

Ce difficile sujet sera débattu le 30 janvier lors du conseil communautaire.